



CONSEIL NATIONAL
DES FEMMES DU LUXEMBOURG

COMMUNIQUE DE PRESSE

La notion d'exemplarité dans le sport

Les sportifs et sportives sont des modèles sociétaux et participent de ce fait notamment à l'éducation de la jeunesse qui s'identifie à eux et à elles. Quand leurs comportements se mettent en rupture avec les valeurs fondamentales de notre société, ils et elles se mettent en rupture avec le rôle éducatif du sport. Ceci est notamment le cas d'actes de violence domestique ou autres commis envers des personnes.

Quel message est envoyé lorsqu'un sportif se voit sélectionné pour ses compétences sportives à un niveau national alors même qu'il a été condamné pour des comportements violents envers son ex-compagne ?

Le Conseil National des Femmes du Luxembourg (CNFL) est d'avis qu'il ne faut pas « séparer l'homme du sportif ». Positionner les compétences sportives au-dessus d'actes condamnables et condamnés revient à minimiser et à banaliser des actes pénalement sanctionnés.

Ce faisant, il est implicitement instauré un mode de défense pour ceux et celles qui agissent de la même façon.

Le CNFL lance un appel aux fédérations sportives à intégrer des perspectives de défense des droits humains et de lutte contre toute forme de violence dans leurs critères de sélection des sportives et des sportifs qu'elles soutiennent.

Luxembourg, le 28 mai 2025

Personne de contact : Anik Raskin, directrice administrative – anik.raskin@cnfl.lu